

Rapport officiel de la commission d'enquête française

(Suite.)

La dame X... à Sancy-les-Provins, et la dame Z... à Beton-Bazoches, ont été également l'objet de pareilles violences. La première, le revolver sous la gorge, a dû se soumettre aux volontés d'un soldat; la seconde, malgré sa résistance, a été jetée sur un lit et outragée en présence de sa fille, âgée de trois ans. Les maris de ces deux femmes sont mobilisés depuis le commencement de la guerre.

Le 6 septembre, à Guérard, où deux ouvriers, les nommés Maitrier et Dideot, ont été tués aux avant-postes, l'ennemi s'est emparé de six otages. Un seul a pu s'échapper et revenir dans le pays.

A Maupeithuis, le même jour, quatre Allemands, qui étaient déjà venus dans la matinée chez le sieur Roger, s'y présentèrent de nouveau, à deux heures de l'après-midi. "Vous étiez trois ce matin, vous n'êtes plus que deux, sortez!" dit l'un d'eux, immédiatement, Roger et un émigré, le sieur Denet, auquel il donnait l'hospitalité, furent saisis et emmenés. Le lendemain, à une extrémité du village, la dame Roger trouva le corps de son mari percé de deux balles. Denet avait été, lui aussi, fusillé. Son cadavre fut découvert, quelque temps après, dans un état de décomposition tel qu'on ne put faire le relevé des blessures que le malheureux avait reçues.

Dans une dépendance de la même commune, le gardien de la ferme de Champ-Brisset, le sieur Fournier, fut arrêté avec un citoyen suisse nommé Knell. Les Allemands les conduisirent tous deux sur un camion jusqu'à Vaudoy et les massacrèrent. Un habitant de Voinsles, nommé Cartier, subit le même sort. Passant à bicyclette sur une route à peu de distance de Vaudoy, il fut arrêté par des Allemands qui palpièrent sa musette, dans laquelle était placé un revolver. Cartier, sans aucune résistance, leur remit de lui-même son arme. On lui banda les yeux, et on le fusilla séance tenante.

DEUX HOMMES MASSACRES.

Le 8 septembre, à Sablonnières, où le pillage fut général, le sieur Delaitre, ayant quitté sa maison pendant la bataille, pour se réfugier sous un ponton, fut découvert dans sa cachette par un soldat allemand qui lui tira cinq coups de fusil. Il succomba dans la journée.

Au même lieu, un sieur Griffant (Jules), âgé de soixante-six ans gardait paisiblement ses vaches dans un clos, quand un détachement ennemi passa à 150 mètres de lui. Un soldat qui se trouvait seul en arrière de la colonne le mit en joue et lui envoya une balle au visage. Il est juste d'ajouter qu'un officier allemand s'occupa de faire panser le blessé par un médecin de son armée et que Griffant s'est assez rapidement rétabli.

A Rebas, le 4 septembre, à onze heures du soir, les Allemands, après avoir pillé la boutique de M. Baudereau, et avoir chargé sur un camion les marchandises dont ils s'étaient emparés, mirent le feu à la maison. Ils incendièrent également trois immeubles de la rue de l'Étang, et y jetant de la paille enflammée.

VOLEURS.

Dans cette petite ville, de graves violences ont été commises. Un sieur Griffant (Auguste), âgé de soixante-dix-neuf ans, a été odieusement brutalisé. Il a reçu de multiples coups de poing sur la tête et un coup de revolver lui a éraflé le front. On lui a volé sur lui sa montre et son porte-monnaie contenant 800 francs.

Le même jour des soldats allemands maltraitèrent la dame X... âgée de vingt-neuf ans, débitante de boissons, sous prétexte qu'elle devait cacher des militaires anglais. L'ayant déshabillée, ils la gardèrent au milieu d'eux, complètement nue, pendant une heure et demie, puis ils l'attachèrent à son comptoir, en lui faisant entendre qu'ils allaient la fusiller. Mais ayant été appelés au dehors, sur ces entrefaites, ils se retirèrent, en confiant leur victime à la garde d'un soldat alsacien, qui la détacha et lui rendit la liberté.

Le 4 septembre également, d'autres soldats tentèrent de violer la dame Z... âgée de trente-quatre ans, après avoir pillé sa boutique d'épicerie. Irrités de sa résistance, ils essayèrent de la pendre, mais elle put couper la corde avec son couteau, qu'elle trouva ouvert dans sa poche. Elle fut alors rouée de coups, jusqu'à l'arrivée d'un officier, qu'un témoin de la scène était allé appeler.

A Saint-Denis-les-Rebais, le 7 septembre, un uhlan obligea la dame X... à se déshabiller, en la menaçant de son fusil, puis il la jeta sur un matelas et la viola, tandis qu'impuissante à intervenir, la belle-mère de la victime s'efforçait de soustraire son petit-fils, âgé de huit ans, à la vue de cet ignoble spectacle.

Le même jour, au hameau de Marais, commune de Jouy-sur-Morin, les trois filles du sieur X... âgées de dix-huit ans, de quinze ans et de treize ans, étaient auprès de leur mère malade, quand survinrent deux soldats allemands qui se saisirent de l'aînée, l'entraînèrent dans une pièce voisine et la violèrent successivement. Pendant que l'un commettait son attentat, l'autre gardait la porte et, avec ses armes, tenait en respect la mère affolée.

LACHES.

Le château de ... sur le territoire de la Ferté-Gaucher, a été le théâtre de faits épouvantables. Là vivait un vieux rentier, M. X... avec sa domestique, la demoiselle Y... âgée de cinquante-quatre ans. Le 5 septembre, plusieurs Allemands, parmi lesquels se trouvait un sous-officier, occupèrent cette propriété. Après s'être fait servir des aliments, le sous-officier proposa à une réfugiée, la femme Z... de coucher avec lui. Elle s'y refusa, et

M. X... pour la soustraire aux entreprises dont elle était l'objet, l'envoya à sa ferme, située à proximité. L'Allemand courut l'y chercher, la ramena au château et la conduisit au grenier; puis, l'ayant complètement déshabillée, essaya de la posséder. A ce moment, M. X... voulant la protéger, tira des coups de revolver dans l'escalier. Il fut immédiatement fusillé.

Le sous-officier fit alors sortir la femme Z... du grenier, la contraignant à enjamber le cadavre du vieillard et la jeta dans un réduit où il se livra encore vainement sur elle à deux tentatives. L'abandonnant enfin, pour aller se jeter sur la demoiselle Y... il la remit entre les mains de deux soldats qui, après l'avoir violée, l'un une fois, l'autre deux fois, dans la chambre du mort lui firent passer la nuit auprès d'eux, dans une grange, où l'un d'eux eut encore à deux reprises, des rapports sexuels avec elle.

Quant à Mlle Y... obligée, sous la menace du fusil de se mettre entièrement nue, elle fut violée sur un matelas par le sous-officier, qui la garda jusqu'au matin.

Nous avons noté enfin, d'après les déclarations d'un conseiller municipal de Hebas, que deux cavaliers anglais, surpris et blessés dans cette commune, ont été achevés à coups de fusil par les Allemands, alors qu'ils étaient désarmés et que l'un d'eux levait les bras, montrant ainsi qu'il était désarmé.

MARNE

Dans le département de la Marne, comme partout, d'ailleurs, les troupes allemandes se sont livrées à un pillage général, effectué toujours dans des conditions identiques, avec la complicité des chefs. A ce point de vue, les communes d'Heiltz-le-Maurupt, de Sappes, de Marfaux, de Fromentières et d'Esternay ont particulièrement souffert. Tout ce que l'envahisseur enlevait des maisons était placé sur des camions automobiles ou sur des voitures. A Sappes notamment, il a emporté de cette manière quantité d'objets divers, entre autres des machines à coudre et des jouets.

Un grand nombre de villages, ainsi que des bourgs importants, ont été incendiés sans motif. Il n'est pas douteux que ces crimes aient été commis par ordre, les détachements s'étant

présentés dans les communes avec leurs torches, leurs grenades et leurs engins habituels.

A Lépine, le cultivateur Caqué, qui logeait chez lui deux cyclistes, leur a demandé si les grenades dont il les voyait munis étaient destinées à sa demeure. "Non, lui fut-il répondu. Fini pour Lépine." A ce moment, neuf maisons du village étaient consumées.

A Marfaux, dix-neuf immeubles ont été la proie des flammes. A le Gault-la-Forêt, sept ou huit maisons ont été détruites. La commune de Glannes n'existe plus pour ainsi dire plus. A Somme-Tourbe, tout le village a été brûlé, à l'exception de la mairie, de l'église et de deux bâtiments privés.

A Auve, la presque totalité du bourg a été anéantie. A Etrepy, soixante-trois ménages, sur soixante-dix, sont sans abri. A Huiron, toutes les maisons, sauf cinq, ont été incendiées. A Sermaize-les-Bains, il n'en reste qu'une quarantaine sur neuf cents. A Bignicourt-sur-Saulx, trente bâtiments sur trente-trois sont en ruines.

(La suite à mardi.)

Hautes récompenses de Paris et Rome décernées à une invention de St-Louis.

M. F. J. Stuart, le président des laboratoires Plapao, Inc., Block 531-A, St-Louis, Mo., a été très actif dans l'intérêt de sa compagnie et de l'humanité souffrante. Une de ses inventions, le bourrelet Plapao adhésif pour hernie, a obtenu un Grand Prix et Diplôme à l'Exposition Internationale à Paris, France, et une médaille d'or et diplôme à l'Exposition Internationale à Rome, Italie. Les bourrelets Plapao sont construits différemment des bandages; c'est une application médicale qui a pour but de tenir le remède Plapao constamment appliqué sur les muscles abdominaux affaiblis et leur rendre leur force musculaire normale. M. Stuart possède nombre de témoignages de personnes prometteuses qui attestent que les bourrelets Plapao ont guéri leurs hernies. N'importe qui souffrant de cette maladie devrait s'adresser à M. Stuart à l'adresse ci-dessus, afin de lui demander des renseignements. Un échantillon de l'onguent Plapao sera envoyé gratis à n'importe quelle personne le demandant.

WHITNEY CENTRAL NATIONAL BANK ET LA WHITNEY CENTRAL TRUST AND SAVINGS BANK. Avec leur Capitalux Combinés, Surplus et Profits non divisés dépassés \$4,500,000. Nous sollicitons votre clientèle pour toutes vos opérations en banque.

Réparations de Ventilateurs et Moteurs. Travail d'Electricien en tous genres. GEO. MASTAINICH Entrepreneur Electricien et Marchand d'Accessoires. LAMPES "MAYDA" EN VENTE CHEZ NOUS. 4611 RUE MAGAZINE. Téléphone Uptown 977.

SIROP ANGELL CONTER LA TOUX COQUELUCHE TOUX, RHUME, BRONCHITE, MALADIES DES POUMONS ET DE LA GORGE. Préparé par DR. RICHARD ANGELL. Et chez tous les Pharmaciens de la Nouvelle-Orléans.

Louisville & Nashville R. R. Co. La ligne la mieux équipée offrant le service le plus moderne de la Nouvelle-Orléans aux villes du Nord et de l'Est. La route du "NEW YORK & NEW ORLEANS, Limited" Train tout en acier, composé entièrement de wagons-lits Pullman, wagon d'observation et Café Club. Bureau des billets 201 rue St-Charles.

D. MERCIER'S SONS. Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales. Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de Toilette pour messieurs et enfants.

CHARBONS COKE POUR GAZ ET FONDERIE W. G. COYLE & CO., Inc. 337 RUE CARONDELET. PHONE MAIN 2126.

F. A. BRUNET IMPORTATEUR DIRECT HORLOGER, BIJOUTIER, JOAILLER. 313 RUE ROYALE. 313. ALLIANCES ET BAGUES DE MARIAGE EN TOUT GENRE.

CUT THIS OUT and send your name and \$2.00 to ARCHER M. HUNTINGTON, Treasurer, Room 122, The Vanderbilt Hotel, New York City, and acknowledgment will be sent. THE LA FAYETTE FUND. This winner on the Aisne, along a battle line extending a hundred miles, in trenches of frozen earth, the men of France and her Allies, covered with ice and driven by hail and sleet, are fighting for the ideals of Democracy. THE LA FAYETTE KIT. Two Dollars provides, and by arrangement with the French authorities dispatches to the trenches, a kit of AMERICAN MADE GOODS.

FEUILLETON DE L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS

Fiançailles Tragiques ROMAN INEDIT Par GABRIEL RECIT

Je vous les fournirai en temps opportun. Cependant je vous poserais une question. Etes-vous venu de vous-même, spontanément, ainsi qu'un innocent qui cherche une disculpation rapide, complète, entière, qui détruit jusqu'au moindre soupçon, ou bien est-ce au contraire talonné par les agents de la force publique qui vous recherchaient, prêts à vous mettre la main au collet? Je vous ai déjà dit, Monsieur le juge, que j'étais venu seul et volontairement. Quand on ne se cache pas, votre réponse est habile, certes;

Je reconnais, en outre, que votre tactique est adroite. Cependant je vous préviens qu'il ne faut pas en imposer à la justice, surtout lorsqu'elle a en mains des preuves palpables de votre culpabilité. Ces preuves, je les attends... Je les attendrai vraisemblablement longtemps encore. Néanmoins, il est une chose que je voudrais savoir. Je suis, je ne me fais aucune illusion, sous le coup d'une arrestation que je qualifierais volontiers de stupide, en face d'une accusation contre laquelle protestent tout un passé d'honneur, tous les actes d'une vie sans reproche... Mais je ne veux ni insister ni abuser de vos instants. D'ailleurs, toute réclamation serait inutile. Comme vous, Monsieur, je suis pressé, j'ai hâte de me justifier, de faire éclater mon innocence, de voir enfin se lever le voile qui obscurcit nos yeux afin que je puisse utilement me défendre, que je puisse lutter efficacement contre l'acte d'accusation que vous allez impitoyablement dresser contre moi, dites-moi très exactement à quels enchaînements de faits précis je dois répondre. M. Delord jouait avec Etienne — du moins il le supposait — comme le chat joue avec la souris. Il croyait réduire l'accusé au silence, en lui servant, à la fin, comme dernier argument, l'aveu, l'accusation précise, indiscutable, de la victime elle-même. En attendant, il faisait durer le plaisir afin que sa satisfaction d'amour-propre fut plus

complète tout à l'heure lorsqu'il ferait entendre sa conclusion. Je consens à vous éclairer, M. Lamblard... à vous mettre au courant, quoique j'empêche singulièrement sur les prérogatives, sur les attributions du magistrat instructeur... Voici... Vous êtes accusé d'avoir, en un moment d'exaspération provoqué par la jalousie — motif que MM. les jurés apprécieront — tué ou tenté de tuer votre honneur rival M. Vordenave, l'un de nos plus honorables négociants de Bordeaux. M. Delord souriait intérieurement de l'effet extraordinaire qu'allait produire la phrase suivante dont il scandait intentionnellement chaque mot: J'ai dit: tenté de tuer, car votre victime n'est pas morte et nous espérons que les bons soins dont elle est entourée la mettront sur pied très rapidement. Vous ne pouviez, M. le juge, me faire un plus grand plaisir. Si M. Vordenave est encore de ce monde, ce que je lui souhaite très sincèrement, malgré tous les torts qu'il a eus envers moi, mon innocence sera plus rapidement constatée. — Ceci? — C'est M. Vordenave n'étant que blessé pourra donner le nom du meurtrier, et dès lors vous ne pourrez plus vous opposer à mon élargissement qui suivra de peu le moment où ce nom aura été prononcé par la victime. M. Delord ne s'attendait pas à cette riposte. Il croyait même qu'Etienne allait sursauter, se troubler, en appre-

nant que le négociant n'était pas mortellement atteint. Son brusque retour, son arrivée inopinée devant la justice pouvaient s'expliquer par ce fait qu'il pouvait croire sa victime trépassé, la barque à Caron ayant fait sa lugubre besogne, et n'ayant plus rien à craindre de ses indiscretions. Et au lieu d'exprimer le moindre inquiétude, M. Lamblard manifestait une joie saine d'apprendre que son rival pouvait recouvrer la santé. Que fallait-il penser de cette attitude? que cachait ces premières explications formulées avec l'accent convaincant de la sincérité? Changeant le terrain de son attaque, adoptant une nouvelle tactique, le juge reprénaît: — L'instruction sera conduite par moi avec l'impartialité la plus grande. Je ne suis pas, "à priori", convaincu de la culpabilité de tous ceux qui paraissent devant moi. Je vous traiterais donc avec tous les égards compatibles avec les exigences de ma profession et tout ce qu'il sera possible d'être fait pour démontrer votre innocence sera tenté, je vous en donne ma parole. Ceci dit, n'avez-vous aussi avoir eu avec M. Vordenave, ce matin même, une entrevue d'une nature bien délicate, toute spéciale? — Je n'ai jamais contesté la vérité. Je ne commettrai pas aujourd'hui, dussé-je m'encourir votre terrible courroux. Et pourquoi le cacherais-je? J'ai vu en effet ce matin M. Vordenave. Mais avant d'aborder ce triste sujet,

laissez-moi vous remercier très simplement de vos intentions à mon égard. Elles me touchent si profondément que je consens, que je me prête à votre interrogatoire que je pourrais interrompre afin de voir la loi qui exige que tout inculpé soit assisté d'un avocat. Ces formalités, je les néglige, parce que je suis persuadé que mon innocence éclatera d'elle-même quand j'aurai donné tous les éclaircissements qui seront utiles pour la manifestation de la vérité. — Eh bien, soit! dit le juge. Reconnaissez les choses dès leur début. Racontez-nous les péripéties de votre existence durant vos démêlés avec M. Vordenave. Vous nous direz ensuite ce que vous avez fait aujourd'hui... — Ce sera chose facile. — Nous vous écoutons. Etienne se recueillit un instant et au milieu de l'attention générale commença: — Je devais épouser, ce n'était un secret pour personne, mademoiselle Lydie Durand. Son père, attaché à la terre comme l'avare à son trésor, n'avait jamais fait d'opposition à cette idée. Le hasard voulut qu'il rencontrât M. Vordenave jeune et entre eux, en dehors surtout de celle que j'aimais ardemment, fut ébauché un projet d'union qui flatta énormément la vanité extrême de M. Durand qui aurait voulu posséder à lui seul le territoire de la commune. Brusquement, les relations cessèrent entre les deux familles qui avaient été unies jusque-là très intimement.

Je fus affecté, on le conçoit aisément, de la décision de la volonté paternelle. On pesa sur la détermination de mademoiselle Lydie qui demeura jusqu'au bout inébranlable dans ses premières résolutions. Le juge interrompit. — Vous voulez dire, vous affirmez que mademoiselle Durand ne reprit jamais sa parole, ne revint pas sur ses précédentes déterminations? — C'est bien cela, dit Etienne, qui se fit légèrement à la pensée de la lettre que lui avait montrée le matin même M. Vordenave. — Je prends acte de vos déclarations... Ce point, comme les autres, sera éclairci, elucidé... Continuez. — J'eus avec M. Durand une entrevue qui, je dois le dire, fut assez mouvementée, puisqu'il m'intima l'ordre de ne plus reparaitre chez lui. Et depuis ce jour je n'ai jamais cherché à revoir personne. La famille Durand semblait me fuir. Or, si j'ai jamais et si j'aime encore mademoiselle Lydie, je ne voulais pas la conquérir par la violence. Je désirais que son père, de son plein gré, me la donnât. — Arrivez au drame. — A la journée d'aujourd'hui, voulez-vous dire, car en fait de drame je n'en connais aucun. Je le jure devant vous, Messieurs, et vous pouvez me croire car je n'ai jamais menti. La suite à dimanche prochain.